



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES  
COLLECTIVITES LOCALES ET  
DU CADRE DE VIE  
Bureau du Contrôle Financier et des  
dotations des Collectivités

Perpignan, le 19 SEP. 2006

PREF66/DCLCV/CFDC/

affaire suivie par :  
Nelly GARMY  
RAET arret REVOG FORNES 06.doc  
Tél. : 04.68.51.68.51  
Fax : 04.68.35.56.84  
collectivites-locales@pyrenees-  
orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2431 / 2006

Mettant fin à la mission du Cabinet FORNES à FONT  
ROMEU en qualité de comptable spécial de la Régie  
Autonome d'Exploitation Touristique (RAET) de  
PUYVALADOR RIEUTORT

Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L2221-10 à 94 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies, les articles R2221-30 à 52 du même code concernant les règles de la comptabilité des régies à personnalité morale et autonomie financière, et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 20 décembre 2002 du conseil d'administration de la RAET de PUYVALADOR RIEUTORT proposant la nomination du Cabinet FORNES comme agent comptable spécial de la Régie;

Vu l'arrêté préfectoral n°481/2003 du 18 février 2003 décidant cette nomination ;

Vu la délibération du 15 juillet 2006 du conseil d'administration de la RAET décidant de mettre fin aux fonctions du Cabinet FORNES en tant que Comptable Spécial de la régie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Payeur Général en date du 4 août 2006 sur cette révocation ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la RAET du 16 septembre 2006, décidant la nomination d'un nouveau comptable à compter du 20 septembre 2006 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

### ARRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions du Cabinet FORNES de FONT ROMEU, en qualité de comptable spécial de la RAET de Puyvalador Rieutort, à compter du 20 septembre 2006, date de la remise de service au nouveau comptable.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66  
D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/  
SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

0144

Article 2 : Il appartiendra au Cabinet FORNES de prendre toutes dispositions afin de permettre au comptable spécial qui lui succédera d'assurer la continuité de la gestion de la RAET, notamment en transmettant à ce successeur tous documents et informations à l'occasion de la remise de service.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

**POUR AMPLIATION**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Bureau

**J.M. VIDAL**

Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 19 SEP. 2006

DIRECTION DES  
COLLECTIVITES LOCALES ET  
DU CADRE DE VIE  
Bureau du Contrôle Financier et des  
dotation des Collectivités

PREF66/DCLCV/CFDC/

affaire suivie par :  
Nelly GARMY  
RAET arret NOM HEITZ 06.doc  
Tél. : 04.68.51.68.51  
Fax : 04.68.35.56.84  
collectivites-locales@pyrenees-  
orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2006/2006

Nommant Monsieur Pascal HEITZ en qualité de comptable  
spécial de la Régie Autonome d'Exploitation Touristique  
(RAET) de PUYVALADOR RIEUTORT

Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L2221-10 à 94 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies, les articles R2221-30 à 52 du même code concernant les règles de la comptabilité des régies à personnalité morale et autonomie financière, et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 16 septembre 2006 (reçue en sous préfecture de Prades le 18 septembre 2006) du conseil d'administration de la RAET de PUYVALADOR RIEUTORT proposant la nomination de M. Pascal HEITZ, Inspecteur du Trésor, comme agent comptable spécial de la Régie, à compter du 20 septembre 2006 ;

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Payeur Général en date du 4 août 2006 sur cette nomination ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

**ARRETE**

Article 1 : Monsieur Pascal HEITZ, Inspecteur du Trésor, est nommé en qualité de comptable spécial de la RAET de Puyvalador Rieutort, en adjonction de service, à compter du 20 septembre 2006.

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, M. le Sous Préfet de Prades et M. le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

**POUR AMPLIATION**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Bureau

J.M. VIDAL

Pour la Préfète  
Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04.68.51.66.66  
☎D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/  
☎SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

0146